



LES NOUVELLES DU GRIP

Lettre d'information
du Groupe de recherche
et d'information sur la paix
et la sécurité (GRIP)

Trimestriel n°60 – 2e trimestre 2011
GRIP - Rue de la Consolation, 70
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241 84 20
Fax: (32.2) 245 19 33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Ed. resp.: Xavier Zeebroek
(Dépôt B-Bruxelles X)

Le GRIP (ASBL) est une organisation
d'éducation permanente,
reconnue – et soutenue – par
la Communauté française.

La dispersion des armes en Libye

A long terme, les dictatures sont instables par définition. Mais lorsque le dictateur qui s'impose à leur tête est irrationnel, alors elles deviennent une véritable bombe à retardement. Un jour ou l'autre, ceux qui détiennent le pouvoir par la force seront interpellés par ceux qui le subissent, par la force s'il le faut. Le conflit libyen aura ainsi eu ce triste mérite: celui de prouver au monde entier, et à l'Europe en particulier, combien il est irresponsable de vendre des armes à des régimes autoritaires et irrationnels, qui, tôt ou tard, finiront par implorer, en laissant derrière eux le chaos... et les armes qu'ils ont achetées.

Combien? Où? Dans les mains de qui?

Car le chaos en Libye sera inévitablement alimenté par la dispersion des armes, russes et européennes pour l'essentiel, vendues ces dernières années. Kadhafi a ouvert ses entrepôts à ses partisans et a promis que s'il devait tomber, il distribuerait encore plus d'armes aux civils. Dans l'est du pays, occupé par la rébellion, le matériel militaire disparu des entrepôts ne se compte plus. Bref, il est impossible d'estimer combien d'armes se trouvent dans les mains de qui. Il est d'ailleurs déjà très difficile d'évaluer ce qui a été vendu légalement au dictateur de Tripoli, tellement les normes européennes sur le contrôle des exportations d'armements sont lacunaires et facilement contournables.

Ainsi, ce n'est que par hasard que l'on a appris qu'en 2009, l'Italie avait

vendu 11 000 fusils et pistolets semi-automatiques Beretta à l'homme fort de Tripoli¹. Cette transaction ne figurait dans aucun rapport officiel européen ou italien sur les exportations d'armes effectuées, parce qu'elle concernait des soi-disant « armes à feu non militaires », dont la vente ne doit pas être obligatoirement communiquée à Bruxelles. Qu'importe si le matériel en

Le chaos en Libye sera inévitablement alimenté par la dispersion des armes, russes et européennes pour l'essentiel, vendues ces dernières années.

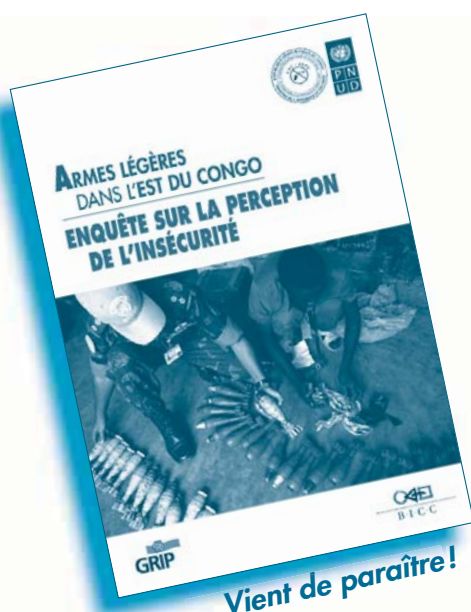
question est parfaitement compatible pour un usage militaire et a été officiellement réceptionné par l'armée libyenne! En autorisant cette transaction sans la communiquer à son Parlement ni à

l'Union européenne, l'Italie et Beretta n'auront formellement violé aucune loi. Ce n'est que grâce à une erreur de retranscription des autorités douanières de Malte, par où les armes ont transité, que l'affaire a pu remonter à la surface. Combien d'autres cas de ce genre sont restés dans l'ombre? S'il est déjà difficile de savoir ce qui a été vendu légalement à Tripoli, il est impossible d'imaginer ce qui l'a été par contrebande.

La Libye est depuis des années le carrefour du trafic d'armes en Afrique. Les exemples qui pourraient être cités à ce propos sont innombrables. Lorsque, en janvier 2010, l'Albanie a vendu 150 000 obus de mortier au Monténégro, le cargo devant transporter ce matériel du port albanais de Durres au port monténégrin de Bar (une centaine de kilomètres plus au nord) a fait un petit détour par le port libyen de Ras

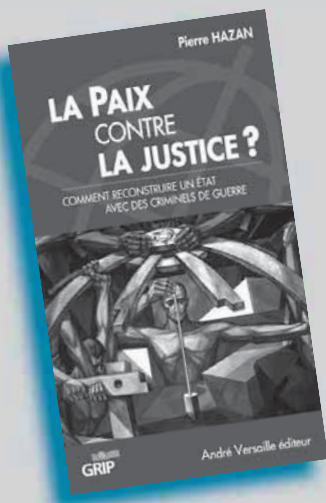
Federico Santopinto
chercheur au GRIP

(suite en page 2)



Vient de paraître!

CE QUE LES MÉDIAS EN ONT DIT...



« Après *Juger la guerre, juger l'histoire*, Pierre Hazan montre la difficile articulation entre la justice et la paix : avant la signature d'un accord, pendant un processus de paix et après la paix ; chacune des situations analysées éclaire une difficulté particulière, un défi nouveau. Une enquête sans cynisme, ni angélisme ».

Antoine Garapon,
secrétaire général de l'Institut pour
les Hautes Études pour la justice

« Un excellent petit livre. »

Fondation Chirac

« À mettre entre les mains de toute personne intéressée à mieux saisir comment la justice internationale interagit avec la diplomatie et la géopolitique. »

Philip Grant,
directeur de TRIAL
(Track Impunity Always, organisation
de lutte contre l'impunité)

« L'ancien correspondant de *Libération* et du *Temps* de Genève signe là un ouvrage, simple et compréhensible par tous. À l'aide d'exemples, dûment expliqués, il analyse des questions aussi vitales que des politiques d'amnistie, de châtement et de pardon. [...] Un livre à mettre entre toutes les mains... »

Nicolas Gros Verheyde,
Blog Bruxelles 2

Un livre de 127 pages, 9,90 €.
À commander au GRIP.

(suite de la page 1)

La dispersion des armes en Libye

Lanuf, avant d'arriver au Monténégro avec ses cales vides.

Un arsenal impressionnant...

Dans un contexte aussi opaque, il est impossible d'évaluer la prolifération des armes en Libye. On aperçoit à peine ne serait-ce que la pointe de l'iceberg que représente ce problème. L'observatoire des droits de l'homme, Human Rights Watch (HRW), en sait quelque chose. Six mois d'enquête dans l'est du pays en pleine révolte auront suffi à impressionner les spécialistes, pourtant très expérimentés, de cette organisation. Des armes en tous genres (y compris des tonnes de napalm) ont été trouvées dans les dépôts qui n'ont pas encore été pillés. Selon Human Rights Watch, il y aurait plus d'armes éparpillées en Libye qu'en Irak après la chute du régime de Saddam Hussein en 2003².

... pour Al-Qaïda ?

Le risque que ces armes tombent entre les mains de groupes de terroristes est désormais une réalité. Le ministre de l'Intérieur français, Claude Guéant, a affirmé avoir la certitude qu'une partie de ces armes a été récupérée par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et se trouverait aujourd'hui dans la région du Sahel, notamment au Mali et au Tchad. Les autorités algériennes et tchadiennes ont confirmé cette information. Selon le président tchadien Idriss Deby, AQMI pourrait devenir une véritable armée dans la région, peut-être la plus puissante du Sahel. L'organisation terroriste se serait emparée, entre autres, des missiles russes sol-air SA-7.

L'épopée des missiles SA-7 est emblématique. Le SA-7 est parfaitement adapté aux exigences des terroristes. Il pourrait avoir été inventé pour eux. Il se porte sur l'épaule et, grâce à un lanceur en plastique, il ne produit que de très faibles signaux détectables. Le site américain *At War* avait été parmi les premiers à publier un article

sur la disparition des SA-7. Un groupe de militants islamistes, profitant de la confusion dans laquelle verse le pays, aurait pris d'assaut un dépôt d'armes situé près du port de Derna le 20 février 2011. Ce groupe, qui se ferait appeler *Islamic Emirate of Barqa*, aurait volé plusieurs véhicules militaires et un nombre imprécis d'armes légères, de lance-roquettes et de missiles SA-7. Les militants islamistes auraient en outre tué quatre soldats.

Une menace pour l'US Air Force ?

Que dire alors de l'étonnement du Pentagone lorsque la CNN a transmis des images de milices loyales à Kadhafi en possession des redoutables et modernes missiles sol-air SA-24 Grinch de fabrication russe ? Ces missiles, qui peuvent eux aussi être portés sur les épaules, pourraient être en mesure de percer les systèmes anti-missiles de certains chasseurs occidentaux employés contre Kadhafi. Certains experts vont jusqu'à penser que le F-15 américain qui s'est écrasé en Libye la nuit du 21 mars 2011 n'aurait pas eu un problème technique, comme le Pentagone l'avait affirmé, mais aurait été abattu par un SA-24³. La Russie a toutefois nié avoir vendu ce type d'arme à Tripoli. La revue *Aviation Week* estime néanmoins que ces missiles auraient pu être transférés en Libye à travers une triangulation Moscou-Caracas-Tripoli. Moscou a en effet récemment vendu des SA-24 Grinch au Venezuela.

Et des fusils de FN Herstal

Aucun étonnement, par contre, face aux images publiées sur YouTube, d'un civil libyen brandissant un fusil anti-émeute FN Herstal 303,



© UN Photo/Ochiar/David Ohana.

Frontière avec la Tunisie: des centaines de réfugiés dans un camp de transition.

vendu par la Belgique en 2009. Quant au fusil FN Herstal 2000, qui faisait aussi partie du lot d'armes vendues en 2009, il a été photographié par des journalistes, pendu à l'épaule du soldat kadhafiste mourant, Walid Mohamed Walid, 29 ans, lors d'un voyage de propagande organisé par les autorités de Tripoli à la faveur de la presse étrangère. Une arme du même modèle sera ensuite immortalisée dans les bras d'un civil souriant, Amhamad Darwish, repris dans un cliché de l'agence de presse Reuters près de l'aéroport de Misrata le 10 mai 2011, après que celui-ci a été reconquis par les rebelles.

Les informations ici exposées ne sont que fragmentaires. Elles ont été péchées ici et là dans la presse internationale. La liste des armes risquant de tomber entre de mauvaises mains pourrait être encore longue. Munitions FN, mines antipersonnel belges (vendues dans les années 1980),

Kalachnikov ukrainiens et russes, lance-grenades Carl-Gustaf suédois, sous-munitions pour mortiers Instalaza espagnoles, systèmes de communication britanniques, radars italiens : le décompte restera toujours incomplet. On ne saura probablement jamais combien d'armes ont été vendues au cours des dernières années à ce pays martyrisé. La seule chose qui nous est donnée de savoir, c'est combien de dégâts et de victimes elles contribueront à causer.

Federico Santopinto

1. Lire Santopinto Federico, *Le contrôle du commerce des armes par l'UE. Un cas emblématique venu de Libye*, Note d'Analyse du GRIP, 7 juin 2011, Bruxelles. http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-06-07_FR_F-SANTOPINTO.pdf

2. Bouckaert Peter, *Quaddafi Great Arms Bazaar*, Human Rights Watch, 8 avril 2011.

3. Favre Daniel, *LamenacedesmissilesSAM en Libye*, Info-Aviation.com, 28 mars 2011.

L'ambiguïté de l'intervention franco-ousienne en Côte d'Ivoire

Les scrutins présidentiels du 31 octobre et du 28 novembre 2010 étaient censés mettre fin à plus d'une décennie de crise en Côte d'Ivoire. Tout au contraire, l'élection opposant, au second tour, le président sortant Laurent Gbagbo à son adversaire historique Alassane Dramane Ouattara, a plongé le pays dans une guerre civile meurtrière dont les conséquences restent à évaluer.

En se positionnant parfois comme juge et partie dans une crise ivoiro-ivoirienne, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la force Licorne n'ont-elles pas couru le risque de perdre leur neutralité voire toute légitimité auprès d'une partie de l'opinion publique ivoirienne et africaine ?

Une élection vouée à l'échec

Initialement prévue en 2005 puis reportée à six reprises, l'élection présidentielle de 2010 portait en elle un immense espoir de changement. Qualifiée de « élection historique », elle devait être un aboutissement du long

et laborieux processus de paix entamé après la partition du pays en 2002 et sanctionné par de nombreux accords dont celui signé à Ouagadougou en mars 2007 était le dernier en date.

La réussite d'un tel processus électoral dans un pays aussi instable et divisé que la Côte d'Ivoire aurait supposé l'instauration d'un contexte favorable et donc un réel travail de préparation en amont. Or, force est de constater que cela n'a pas été le cas. C'est ce que révèle un rapport d'experts des Nations unies achevé en septembre 2010, mais publié seulement sept mois plus tard, le 20 avril 2011.

Ce rapport aurait probablement changé la donne s'il avait été rendu public avant la présidentielle. D'emblée, les experts font le constat suivant : « le gouvernement ivoirien, les Forces nouvelles et les partis d'opposition n'aspirent pas à la réunification » qui est qualifiée de « abstraction ». Toujours selon le rapport, les deux camps se seraient fortement réarmés au cours de l'année 2010 en violation

(suite en page 4)



Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- **2e Comité préparatoire pour un Traité sur le commerce des armes**, Nations unies, New York, 28 février au 4 mars. Participation de **Virginie Moreau**.

- « **L'approche UE du dossier nucléaire iranien** ». Séminaire organisé par NOREF (Norwegian Peacebuilding Centre) et le ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 8-10 mars. Présentation de **Xavier Zeebroek** et **Mehdi Mekdour**.

- « **17 ans après, une Tutsie raconte** ». Conférence autour de la sortie du livre *Tu leur diras que tu es hutue* de Pauline Kayitare à l'Expo « 6 milliards d'autres » (projet de Yann Arthus-Bertrand et de la fondation Good Planet). Bruxelles, Tour et Taxis, 16 mars. Exposé de **Pamphile Sebahara**, Colette Braeckman et l'auteure.

- **La prolifération des armes légères**. Conférence donnée par **Cédric Poitevin** à l'École supérieure royale de Défense. Bruxelles, 25 mars.

- « **Le trafic des armes à feu** ». Interview donnée par **Virginie Moreau** à *EuroparTV*. 25 mars.

- **L'état de l'armée libyenne**. Interview donnée par **Cédric Poitevin** à la RTBF (télévision). 26 mars.

- **Le commerce des armes en Afrique**. Interview donnée par **Cédric Poitevin** à la radio *Deutsche Welle*, le 25 mars. Interview sur le même thème à la radio *RCF* le 8 avril.

- **La présence de mercenaires belges aux côtés de l'armée de Kadhafi**. Interview donnée par **Mehdi Mekdour** au journaliste Yannick Hallet du Groupe *Sud Presse*. 27 avril.



RAPPORTS RÉCENTS



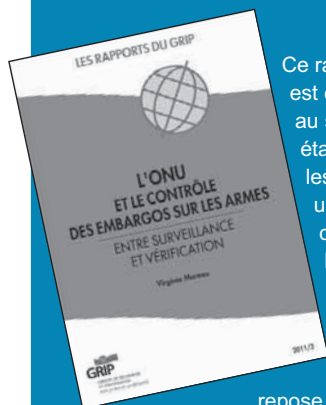
Ce rapport présente une synthèse des principales statistiques relatives aux dépenses militaires mondiales, à la production et aux transferts internationaux d'armements conventionnels. Les données proviennent pour l'essentiel des banques de données du SIPRI, de la Banque mondiale, d'agences de l'ONU ou de la presse spécialisée.

Luc Mampaey, *Rapport du GRIP 2011/1*, 42 pages, 8 €

Après une présentation théorique de la propagande et de son institutionnalisation, l'auteur s'intéresse

aux activités du Rendon Group, surtout en Afghanistan et en Irak.

Arnaud Simonis, *Rapport du GRIP 2011/2*, 24 pages, 6 €



Ce rapport est consacré au système établi par les Nations unies pour contrôler les embargos sur les armes. Celui-ci repose sur une surveillance de la mise en œuvre des embargos ainsi que sur la vérification.

Virginie Moreau, *Rapport du GRIP 2011/3*, 28 pages, 6 €

(suite de la page 3)

de l'embargo imposé depuis 2004 sur le pays.

Les élections présidentielles se sont donc bel et bien tenues dans un contexte de réarmement des principaux protagonistes du conflit et de fortes tensions politiques et sociales. Pourtant, dans l'esprit des accords signés depuis 2002, la préparation et la tenue des élections devaient être un aboutissement du processus de paix et non une étape intermédiaire. En particulier, l'article 5 du quatrième accord complémentaire de Ouagadougou (2008) insistait sur le fait que « le démantèlement des milices devra être achevé au plus tard deux mois avant la date fixée pour l'élection présidentielle ».

Les Nations unies ont ainsi fait de la tenue des élections une fin en soi sans exiger au préalable le désarmement complet des milices, la réunification du pays ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Dans ces conditions, il paraissait impossible que les élections se tiennent de façon libre et régulière et aboutissent à une quelconque paix sociale dans le pays.

La certification prématurée des élections

À la demande des principaux protagonistes du conflit ivoirien et en vertu de la résolution 1765 du Conseil de sécurité, l'ONU s'est vue attribuer un mandat de certification du processus électoral confié au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire, Young Jin Choi. Il est à noter que ce mandat n'interfère en rien avec le droit ivoirien, dont la Constitution et la loi électorale fixent les règles concernant l'organisation des élections et la proclamation des résultats. Ainsi, selon la loi suprême ivoirienne, il revient au Conseil constitutionnel de statuer sur les éventuelles plaintes relatives à l'élection présidentielle et d'en proclamer les résultats définitifs. Par ailleurs, les décisions du Conseil s'imposent à tous et ne sont susceptibles d'aucun recours. Enfin, les Nations unies ne peuvent se prononcer sur la certification des élections qu'après proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel. Or dès

le lendemain du second tour, soit le 29 novembre, M. Choi a « certifié implicitement » le processus électoral alors que la Commission électorale indépendante (CEI) n'avait pas encore annoncé les résultats provisoires qui devaient par surcroît être transmis au Conseil constitutionnel pour proclamation définitive.

Du fait de ses divisions internes, la CEI a été incapable de donner les résultats provisoires dans les trois jours qui lui étaient impartis après le second tour ce qui la rendait automatiquement forclosée. Alors que la procédure devait être prise en main par le Conseil, le président de la CEI a tout de même proclamé le 2 décembre les résultats provisoires donnant Alassane Ouattara vainqueur.

Il est à noter que cette proclamation a eu lieu depuis l'Hôtel du Golf (QG de Ouattara) en présence des ambassadeurs français et américains et non au siège de l'institution entouré des commissaires comme prévu par les textes. Le jour suivant, soit le 3 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies s'est empressé de certifier les résultats annoncés par la CEI sans tenir compte de l'invalidation de ceux-ci par le Conseil constitutionnel. Il paraissait pourtant nécessaire, dans un contexte aussi tendu que celui du second tour, que l'on prenne le temps de statuer sur les nombreuses allégations de fraudes déposées par le camp Gbagbo.

La certification précipitée des résultats provisoires de la CEI, et non de l'élection dans son ensemble, a donné un sentiment de partialité de la part des Nations unies concernant l'issue



Young Jin Choi, l'envoyé de l'ONU.

de l'élection. Ainsi, comme le souligne Michel Galy, spécialiste de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique de l'Ouest, « la principale faute de l'ONU est d'avoir

certifié un candidat en particulier, et non l'élection dans sa globalité».

Une intervention armée ambiguë et délicate

Face à la recrudescence des combats et l'utilisation d'armes lourdes contre les populations civiles, le Conseil de sécurité a voté le 30 mars à l'unanimité la résolution 1975, à l'initiative de la France et du Nigéria, qui confère à l'ONUCI notamment le droit « d'utiliser tous les moyens

s'ingérer dans les affaires intérieures de la Côte d'Ivoire ».

Qu'est-ce qui a poussé l'Élysée à faire ainsi volte-face et à autoriser une opération militaire aussi lourde de conséquences ? En réalité, Paris ne semblait pas vraiment avoir le choix. À un moment où une intervention de la « communauté internationale » devenait urgente et nécessaire, aucune force qu'elle soit étatique, régionale ou internationale n'était prête à se lancer dans le borborygme ivoirien ou

était en mesure de le faire. Ainsi, Paris était conscient qu'une intervention militaire conduirait nécessairement à une entrée en jeu de la force Licorne. À plusieurs reprises, les hélicoptères MI-24 de l'ONUCI, immédiatement suivis par des hélicoptères Gazelle et Puma des forces françaises, ont frappé au cœur du système militaire de Laurent Gbagbo. Seulement quelques jours après le début des

bombardements, le 11 avril, l'ex-chef d'État était arrêté dans sa résidence de Cocody. S'il ne fait nul doute que l'intervention conjointe des forces franco-ousiniennes a précipité la chute du régime, les autorités françaises se sont efforcées de répéter « qu'aucun soldat français n'est entré dans la résidence » de Laurent Gbagbo, dont l'arrestation était l'unique œuvre des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) d'Alassane Ouattara.

Protection ou ingérence ?

La polémique autour des conditions de la capture du président sortant pose la question plus large de l'impartialité de l'intervention franco-ousinienne ainsi que celle du respect de la résolution 1975. Quel était le véritable but de l'intervention : protéger les populations civiles ou déloger Laurent Gbagbo ? Peut-on parler d'ingérence après le vote de la résolution 1975 ? Alors que la résolution du Conseil de sécurité visait officiellement, comme pour l'intervention libyenne, la seule protection des civils, force est de constater que les frappes aériennes ont directement participé à l'effondrement du régime Gbagbo au profit

(suite en page 6)



Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- « Le régime européen en matière d'exportations d'armes ». Conférence donnée par **Luc Mampaey** à l'Université libre de Bruxelles, à l'invitation du COMAC. 28 avril.
- La nouvelle résolution de l'ONU en Côte d'Ivoire. Interview donnée par **Cédric Poitevin** à la *Radio des Nations unies*. 29 avril.
- Réunion d'experts gouvernementaux sur le Programme d'action sur les armes légères. Axes : le marquage, l'enregistrement des données et la coopération entre États dans le domaine du traçage. Participation de **Jihan Seniora**. Nations unies, New York, 9-13 mai.
- « La stratégie de l'Union européenne sur les armes légères ». Exposé par **Cédric Poitevin** au European Network of Think Tanks on Non-Proliferation. Bruxelles, 24 mai.
- Les dossiers nucléaires iranien et syrien. Interview de **Mehdi Mekdour** par la radio américaine *National Public Radio*. 6 juin.
- Dans le cadre de l'évaluation du programme de contrôle des ALPC en Afrique de l'Ouest (ECOSAP), missions de **Cédric Poitevin** au Mali, Nigeria et Ghana. Juin.
- « Armes légères dans l'est du Congo – Enquête sur la perception de l'insécurité ». Présentation par **George Berghezan** et **Claire Kupper** du livre édité par la CNC/ALPC, en partenariat avec le GRIP, le BICC (Bonn International Center for Conversion) et le PNUD-RDC. Kinshasa, 20-24 juin.



Quel était le véritable but de l'intervention (ici à la base navale de Locodjoro) : protéger les populations civiles ou déloger Laurent Gbagbo ?

nécessaires pour (...) empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile ». L'entrée en action des forces françaises aux côtés de l'ONUCI a par ailleurs été expressément sollicitée par le Secrétaire général des Nations unies dans une lettre au président Sarkozy datée du 3 avril.

Si l'intervention de la force Licorne entre apparemment dans un cadre juridique légal, la position française n'en reste pas moins ambiguë et délicate. En effet, le choix de la France était-il des plus judicieux compte tenu de son passé colonial en Côte d'Ivoire ? Son intervention ne risque-t-elle pas de radicaliser le discours anti-français du camp Gbagbo et ainsi d'envenimer encore un peu plus le conflit ? Il est surprenant de constater que le président français assurait encore au mois de janvier dernier que « la puissance coloniale (...) est toujours illégitime à prononcer un jugement sur une affaire intérieure de l'ancienne colonie » afin de justifier la non-intervention française en Tunisie. En outre, Nicolas Sarkozy avait assuré lors de ses vœux aux forces armées le 4 janvier 2010 que les soldats français n'avaient « pas vocation à



APPEL AUX DONNÉS !

Une nouvelle direction, une équipe qui s'agrandit, des activités qui se développent... et nécessitent votre soutien !

Le GRIP a une nouvelle direction, avec Xavier Zeebroek comme directeur et Luc Mampaey comme directeur-adjoint. Bernard Adam, à présent président du Conseil d'administration, **tient à vous remercier chaleureusement pour votre générosité.** Sans vos dons, le GRIP n'aurait tout simplement pas pu boucler ses budgets et abattre tout le travail accompli jusqu'à ce jour.

Parallèlement, l'équipe du personnel s'agrandit, les activités s'étendent et s'internationalisent, notre politique de communication se renforce, avec un tout nouveau site Internet bilingue. Plusieurs de nos jeunes stagiaires sont devenus des membres du personnel à part entière et apportent au GRIP une énergie et une dynamique nouvelles.

Pour tout cela, nous avons encore – et plus que jamais – besoin de votre soutien.

Éducation permanente et édition

Si le GRIP s'adresse depuis toujours à un public intéressé par les grandes questions internationales, il vient de se lancer dans une nouvelle politique éditoriale, davantage « grand public » et didactique, en partenariat avec André Versaille Éditeur, tout en continuant à éditer seuls certains ouvrages plus spécialisés. Or, produire des livres de qualité demande de grands moyens.

Tout cela se fait dans l'esprit d'indépendance qui fait la force du GRIP. Pour que nous puissions maintenir cette indépendance et poursuivre nos travaux, vos dons personnels sont indispensables.

D'avance, nous vous remercions pour votre soutien.

000-1591282-94

Voir page 7 « Soutenez notre action » ou surfez sur www.grip.org à propos du GRIP/soutenez notre action

(suite de la page 5)

des troupes de Ouattara. Par ailleurs, il semble que l'action française ne se soit pas limitée au simple mandat onusien. Selon des témoignages d'officiers supérieurs de l'armée et des services de renseignement cités par *Le Canard enchaîné*, la France aurait appuyé la conquête du sud du pays par les forces pro-Ouattara en fournissant des « conseils tactiques » mais aussi « des munitions et des Famas (fusils d'assaut) ». Les réactions des autres membres du Conseil de sécurité ne se sont d'ailleurs pas fait attendre. L'Afrique du Sud a estimé qu'elle n'avait pas « donné un mandat à quiconque pour un bombardement aérien » alors que la Russie a dénoncé une « ingérence dans un conflit intérieur ». En s'engageant manifestement aux côtés d'Alassane Ouattara, il semble évident que les forces françaises et onusiennes ont dépassé le mandat qui leur avait été confié. Cela pose un vrai problème de légitimité quant à l'exercice du pouvoir du nouveau président qui aura d'autant plus la lourde tâche de réunir un pays profondément divisé.

L'attention internationale devrait aujourd'hui se tourner vers la question de la souveraineté militaire des États

africains afin de veiller à ce que les interventions armées sur le continent s'inscrivent systématiquement dans un



Alassane Ouattara, l'homme des Français ?

cadre multilatéral et régional. L'autre questionnement essentiel est celui de l'évolution de la position des Nations unies face au recours à la force. En moins d'un mois, l'ONU a autorisé à deux reprises des opérations militaires menées au nom des principes du « droit d'ingérence » et de la « responsabilité de protéger ». Or, il paraît à la fois difficile et dangereux de fonder un système juridique international sur des principes dont on sait qu'ils seront à géométrie variable et qu'ils contribueront inévitablement à banaliser le recours à la force.

Marc Memier

Indécents « commerce des armes »

« L'industrie ». C'est ainsi que se définit désormais elle-même cette improbable alliance entre les organisations patronales (Agoria et UWE) et syndicales (FGTB et CSC) volant au secours de l'industrie de l'armement en Wallonie. Décidée à monter au front, « l'industrie » a adressé au gouvernement wallon un « projet » dont la prétention n'est pas moins que de « remplacer » la note d'orientation du gouvernement visant à réformer les procédures relatives au commerce des armes. En la vidant totalement de sa substance ; en révélant aussi de manière affligeante son incapacité à prendre toute la mesure du caractère

particulier, et par essence politique, de son secteur d'activités : la production d'armes.

Dans le même temps en Libye, les pays de la coalition à laquelle participe la Belgique sont empêtrés dans une vaine tentative de mettre un terme aux violences, en grande partie rendues possibles par les armements livrés par ces mêmes pays au colonel

Kadhafi, parfois quelques jours seulement avant le début des soulèvements. L'ironie est frappante. Les Rafales françaises neutralisent au sol les Mirage F-1 libyens que Dassault venait de moderniser. Les bombardements de l'OTAN détruisent les chars

Les Rafales françaises neutralisent au sol les Mirage F-1 libyens que Dassault venait de moderniser. Les bombardements de l'OTAN détruisent les chars T-72 libyens tout juste équipés de nouveaux systèmes de télécommunication livrés par le Royaume-Uni...

T-72 libyens tout juste équipés de nouveaux systèmes de télécommunication livrés par le Royaume-Uni, ainsi que les obusiers pour lesquels l'Italie avait signé un contrat de rénovation quelques mois auparavant.

Les armes plus petites, notamment les missiles antichars Milan livrés par la France début 2011 ou les armes légères livrées par la Belgique, l'Italie ou l'Ukraine, sont désormais entre les mains de la population civile ou de forces rebelles au risque de devenir une nouvelle menace pour toute l'Afrique du Nord.

Les leçons de l'Histoire

L'Histoire se répète, sans qu'industriels et politiques n'en retiennent les leçons. En 1990, Saddam Hussein avait utilisé son arsenal militaire, livré principalement par la France et la Russie, pour agresser le Koweït voisin et ensuite les forces d'intervention des Nations unies. Cet épisode avait conduit l'Union européenne à réviser sa politique d'exportation.

L'une des conséquences sera l'adoption par les États membres de l'UE, à l'issue des Conseils européens de Luxembourg en 1991 et de Lisbonne en 1992, des huit critères qui deviendront, en 1998, le « Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements », transformé en Position commune en décembre 2008.

Pourtant, cela n'a pas empêché le Proche et Moyen-Orient de rester la principale destination des exportations d'armes, notamment de l'Union européenne et singulièrement de la Région wallonne : pour la période 2006-2009, le Moyen-Orient représente 28,6% du total des exportations wallonnes d'armements. Les exactions se poursuivent en Libye, en Syrie, au Yémen, au Bahreïn. Comme prévu, l'intervention occidentale contre le régime de Kadhafi tourne à un désastre pire que le mal qu'elle entendait éradiquer. Cette nouvelle spirale de violence, à laquelle contribuent ou ont contribué la Belgique et la Wallonie,

nous place devant nos responsabilités et démontre une fois de plus la nécessité de consolider les étapes et instruments vers un commerce international des armements plus modéré et mieux contrôlé.

La vraie nature des armes

Humaniste et économiste trop tôt disparu, Jean-Paul Hébert écrit un jour que « Les armes sont des objets obscènes... Elles ont l'indécence du métal et de la mort... l'obscénité des armes n'est pas tant en elles-mêmes qu'en ce qu'elles révèlent de la nature des relations humaines, individuelles et sociales, et de la lenteur des évolutions en ce domaine »¹.

Le comportement de « l'industrie » est révélateur de cette lenteur. Le commerce des armes peut dans certaines circonstances se justifier au nom du principe de légitime défense consacré par la Charte des Nations unies. Mais

dans tous les cas, les armes symbolisent d'abord l'incapacité de l'humanité à régler ses différends autrement que par la violence. Dans les régimes autoritaires, elles sont surtout l'instrument des basses œuvres de l'État.

C'est solidairement que nous devons travailler à l'amélioration de ces relations humaines, individuelles et sociales. Il ne peut bien entendu

être question, particulièrement dans le contexte de grande précarité que nous connaissons actuellement, de pointer d'un doigt accusateur les travailleurs qui vivent du commerce d'armement. Mais c'est aussi collectivement qu'il est temps de prendre conscience qu'il s'agit d'un commerce dont il n'y a pas lieu d'être fier, encore moins de le promouvoir.

Luc Mampaey
Directeur-adjoint



Amhamad Darwish, civil libyen à Misrata (mai 2011), AK47 russe à l'épaule droite, F2000 belge à la main gauche.

1. Jean-Paul Hébert, *Stratégie française et industrie d'armement*, FEDN (Fondation pour les études de Défense nationale), 1991. Jean-Paul Hébert est décédé prématurément, emporté par la maladie, le 21 juillet 2010.

Depuis plus de 30 ans, nous informons le grand public comme les responsables, notamment par nos publications, de façon à éveiller, entretenir et renforcer un courant d'opinion porteur.

Vous pouvez agir vous aussi.

Soutenez notre action :

en devenant membre

par le versement d'une cotisation annuelle. Être membre du GRIP donne droit au trimestriel « Les Nouvelles du GRIP » ;

15€ - 16€ - 18€

(Attention: les prix indiquent les tarifs, dans l'ordre, pour la Belgique, Autres Europe et Autres Monde)

en achetant

une ou plusieurs publications ;

en vous abonnant

aux « Livres du GRIP » et au trimestriel (le GRIP édite en moyenne cinq ouvrages par an) ;

80€ - 90€ - 95€

en prenant

l'abonnement complet

formule qui donne droit, en plus des livres et du trimestriel, aux « Rapports du GRIP » ;

135€ - 150€ - 160€

en prenant

l'abonnement de soutien

250€ - 250€ - 250€

en effectuant un *don**

au 000-1591282-94

*** Exonération fiscale :**

Le GRIP bénéficie de l'exonération fiscale. Tout don de 30 euros et plus donne droit à une attestation fiscale.

Comment se procurer les publications du GRIP

Tous les ouvrages du GRIP sont vendus en librairie.

Ils peuvent aussi être directement commandés au GRIP.

Envoyez-nous une lettre ou le bon de commande ci-joint – accompagné du paiement – à l'adresse du GRIP rue de la Consolation, 70 B-1030 Bruxelles.

Vous pouvez également commander nos publications par téléphone (32.2) 241 84 20 par fax (32.2) 245 19 33 par courriel (publications@grip.org) ou via Internet (www.grip.org).

Modes de paiement

Belgique : virement au compte 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles (CCP BE 87 0001 5912 8294); bulletin de virement.

France : chèque barré, virement au compte 000 0000 87 46 V du Crédit Lyonnais (FR 69 3000 2004 0200 0000 8746 V 12) (Swift CRLYFRPP).

Luxembourg : soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; (LU 97 1111 0864 6437 0000) (Swift CCPLLULL).

Autres pays : virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles.

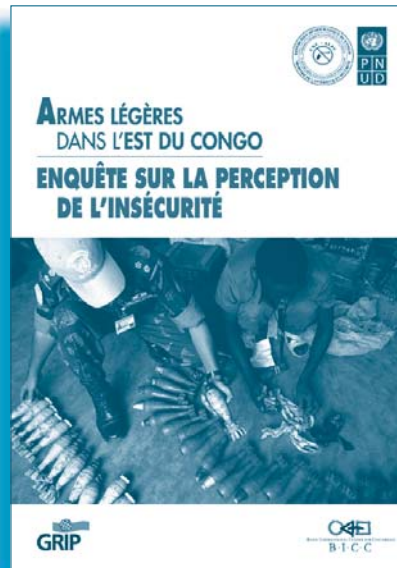
Autre moyen de paiement

Carte de crédit (Visa, Eurocard, Mastercard). Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

Crédal SC
partenaire financier



VIENT DE PARAÎTRE



ARMES LÉGÈRES DANS L'EST DU CONGO ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DE L'INSÉCURITÉ

Dans l'est du Congo, la prolifération des armes à feu a pris des proportions dramatiques avec les guerres de rébellion et la combinaison d'une série de phénomènes connexes: le banditisme, les activités des groupes armés congolais et étrangers, les conflits ethniques, l'indiscipline des forces de sécurité, l'exploitation illégale des ressources naturelles..., alimentant une spirale de pauvreté et d'inégalités. Nombreux sont les civils à être maintenant armés, que ce soit pour se protéger ou dans une logique de prédation.

Le PNUD lutte depuis de nombreuses années contre le fléau des armes légères en RDC. C'est dans ce cadre qu'il a mandaté deux instituts, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) et le Bonn International Center for Conversion (BICC), pour mener une enquête. Dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, du Maniema, et dans les districts de l'Ituri (Province Orientale) et du Tanganyika (Katanga), les enquêteurs ont sondé plus de 10 000 ménages et mené plusieurs dizaines de groupes de discussion.

La première partie de l'ouvrage analyse le contexte sécuritaire de la région investiguée: l'évolution des conflits récents, la multiplication des bandes armées, les aspects législatifs, les actions de l'ONU et du gouvernement congolais, les perspectives de désarmement. La deuxième présente les résultats de l'enquête – centrée sur la prolifération d'armes auprès des civils –, et constitue une mine d'informations inédite sur les armes légères: qui les demande, qui en possède, où les cache-t-on, quelle utilisation fait-on, comment sont-elles perçues et quel est leur impact? Toute la région a été passée au crible... Une étude minutieuse qui devrait servir à élaborer les futures politiques de réduction de la violence armée dans l'est du Congo! Et au-delà...

La coordination de cet ouvrage a été assurée par **Georges Berghazan**, chercheur au GRIP, et **Xavier Zeebroek**, directeur du GRIP.

Un livre de 179 pages, 13,90 €

ISBN 978-2-87291-030-4

Tu leur diras que tu es hutue, est le conseil en forme d'assurance-vie que reçoit de sa mère Pauline Kayitare, une adolescente de 13 ans, quand le déclenchement du génocide les sépare. Face aux miliciens extrémistes Interahamwe, [...] la famille de Pauline fuit en ordre dispersé dans l'espoir d'échapper aux tueurs. C'est cette errance et la plongée dans la barbarie des violences dont l'adolescente est témoin ou victime que décrit, avec sensibilité, le livre de Pauline Kayitare.

Tu leur diras que tu es hutue aborde en filigrane la question de la « culpabilité » du rescapé, avec d'autant plus d'acuité que la négation de son identité permet à l'adolescente de survivre là où ses compagnons d'exode sont assassinés et que sa mère, ses frères et sœurs n'échapperont pas d'avantage à la mort.

L'intérêt du livre réside enfin dans son récit de l'après-génocide, quand les retrouvailles avec un père jamais vraiment guéri du traumatisme posent la question du deuil et du dépassement ou de la négation de la haine.



Le Vif/Express

Un livre de 192 pages, 16,90 €. À commander au GRIP.